



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boulangerie et pâtisserie

Question écrite n° 8408

Texte de la question

M. Frantz Taittinger souhaite attirer l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat concernant l'élaboration d'une directive européenne qui obligerait les boulangers à introduire des matières grasses animales dans la fabrication de leur pain. Une telle mesure aurait des incidences sur la pratique de la religion juive qui en interdit la consommation. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette éventuelle directive et son application dans notre pays.

Texte de la réponse

Il n'existe pas, à la connaissance du Gouvernement, de projet de directive visant à rendre obligatoire l'incorporation de matières grasses animales dans la fabrication des pains. Toutefois, indépendamment de toute obligation, les usages de la profession permettent l'incorporation de matières grasses dans certains types de pains, ce qui peut avoir des incidences sur les pratiques religieuses. Le Gouvernement a fait, dans le cadre de l'élaboration du livre vert alimentaire de la Commission européenne, des observations pour que les consommateurs puissent bénéficier d'un étiquetage clair des produits.

Données clés

Auteur : [M. Frantz Taittinger](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8408

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4860

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1823